

## COMMISSION CULTURE

Compte-rendu de la réunion du 28 mai 2015

**Personnes présentes (voir en annexe)**

**Diaporamas en annexe :**

- Commission tourisme : interventions de Mme CRÉPEL et de M. LE CLAIRE
- Intervention de M. Eric LE MOAL
- Intervention de M. Michel DEHAENE

Mme CREPEL remercie Monsieur le Maire de Saint-Jans-Cappel pour l'accueil.

**Dans son propos introductif, Mme CRÉPEL** rappelle la modification des statuts adoptée par le Conseil de Communauté, en date du 11 mai 2015, qui crée la compétence « Actions culturelles d'intérêt communautaire »

Les 50 communes ont un délai de trois mois pour émettre un avis sur la modification des statuts. La modification sera approuvée à la majorité qualifiée, c'est-à-dire :

- 50 % des communes représentant les 2 tiers de la population
- ou 2 tiers des communes représentant les 50 % de la population

L'absence de délibération pendant le délai de trois mois vaut approbation.

L'arrêté préfectoral pourrait être pris en septembre 2015, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Mme CREPEL rappelle l'ordre du jour de la présente commission :

- Intervention de Philippe LE CLAIRE qui présentera le rapport de sa mission
- Intervention de M. Eric LE MOAL, de la DRAC (service de l'Etat), qui présentera le dispositif CLEA (contrat local d'éducation artistique)
- Témoignage de M. Michel DEHAENE, Vice-Président à la Culture, retour d'expérience de la CCFL
- Débat

Elle exprime sa volonté de favoriser les échanges d'idées, les débats au sein de la commission, qu'elle devienne force de proposition et sa volonté de travailler en transversalité avec les autres domaines de compétence : urbanisme, tourisme, action sociale

Mme CREPEL passe ensuite la parole à M. LE CLAIRE qui présente le rapport de sa mission qui se termine à la fin du mois de mai.

Puis, M. LE MOAL présente le dispositif CLEA (contrat local d'éducation artistique).

La DRAC cherche toujours le partenariat. L'un de ses objectifs est de démocratiser la culture, de généraliser la culture et l'éducation à la culture.

Le CLEA est un dispositif qui a été imaginé en Région Nord – Pas-de-Calais, en concertation avec des élus, des techniciens, le monde artistique, l'Education Nationale, Jeunesse et Sports, le monde de la culture, de la santé, de la justice, de la politique de la ville.

Le CLEA est un conventionnement.

Les domaines présentés ne sont pas exhaustifs. Un nouveau domaine a été introduit : l'éducation aux médias et à l'information (journalistes).

Pour ce dispositif, la DRAC travaille avec les intercommunalités. La convention est signée pour 3 ans, renouvelable une fois, puis la DRAC apporte des soutiens ponctuels.

Les artistes vont à la rencontre des personnes, dans les lieux de vie. L'objectif est de créer de la familiarité.

La résidence-mission est une invention du Nord – Pas-de-Calais. Elle diffère de la résidence-crédation.

Les artistes ne sont pas choisis par les financeurs. Plus de personnes participent aux choix, plus l'implication est forte.

35 % des artistes lauréats sont originaires de la Région, 42 % du reste de la France, et les autres viennent de l'étranger.

L'artiste a un cahier des charges

Sur la CCFL, il y aurait 5 artistes en simultané.

M. WAEGHEMACKER dit qu'il est très important d'accueillir les artistes, de les accompagner, en dehors de la médiation.

Il souhaite savoir ce qui se passe à la suite du séjour de l'artiste

M. LE MOAL répond qu'il est primordial de prévoir un accompagnement des artistes. L'Etat apporte une aide dégressive à un poste de coordinateur. De plus, les professionnels de l'Education Nationale (enseignants, chargés de mission) sont mobilisés en tant qu'accueillants.

Les artistes ne sont pas des pédagogues, des communicants.

A la fin du séjour, ils laissent des protocoles aux 25 équipes rencontrées.

Les artistes changent tous les ans.

Mme CREPEL demande à M. DEHAENE de témoigner de l'expérience de la Communauté de Communes Flandre-Lys.

M. DEHAENE explique que 2 artistes ont d'abord été en résidence sur le territoire, dans le cadre de la 27<sup>ème</sup> heure.

Le programme de la **27e heure artistique**, initié par la DRAC Nord-Pas-de-Calais dans le cadre de son dialogue permanent avec les inspections académiques du Nord et du Pas-de-Calais, dans le cadre aussi de sa relation partenariale développée avec le SCÉRÉN-CRDP Nord Pas-de-Calais se propose d'investir le temps de l'une des formations de circonscription et de prendre la forme d'une rencontre approfondie entre enseignants du premier degré d'une circonscription scolaire et un créateur contemporain.

L'artiste est invité à présenter, de la manière la plus illustrative et vivante qui soit, sa démarche ou recherche artistique personnelle.

Cette présentation est préparée conjointement avec un conseiller pédagogique ou un professeur des écoles, particulièrement intéressé et ayant, au préalable, pris contact avec l'artiste.

L'objectif premier du programme de la **27e heure artistique** est d'aider les enseignants à découvrir la très grande diversité et la richesse des démarches artistiques contemporaines et de les inviter à élargir ainsi, en toute autonomie, leur champ de partenariats potentiels.

En 2004, la CCFL a signé un CLEA, en faisant le choix d'un CLEA tout au long de la vie, de la petite enfance aux personnes âgées, afin de favoriser les relations intergénérationnelles.

Depuis 3 ans, il y a des rencontres avec le Concert d'Astrée, pour les élèves de 5<sup>ème</sup> : par exemple, un mini-concours a été organisé pour aller à l'Opéra de Lille, ou une initiation au cirque a été faite dans les cadres des associations et des centres de loisirs.

Les artistes sont en immersion complète sur le territoire. Le logement et la voiture sont fournis par la Communauté de Communes.

Actuellement, le thème est « le conflit », avec un écrivain et une vidéaste.

Deux exemples marquent le territoire et les personnes :

- Collègue Henri Dunant à Merville : les élèves d'une classe de 3<sup>ème</sup> « épouvantables » ont écrit une nouvelle. Depuis, le comportement des élèves a complètement changé
- Liens intergénérationnels : des élèves de CM2 et les résidents de la Maison de Retraite de Lestrem ont écrit des recettes de la paix, de l'amour

Mme CREPEL demande s'il a été nécessaire de faire une formation avant la signature du CLEA.

M. DEHAENE répond que cela n'a pas été nécessaire, dans la mesure où la CCFL avait déjà accueilli des artistes avant la signature du CLEA, en 2004.

M. DASSONNEVILLE demande si la CCFL passe par une association pour gérer le CLEA.

La réponse est non, la CCFL gère en direct. Depuis 2008, la CCFL a une chargée de mission jeunesse-culture, coordinatrice à 75 %.

M. LABITTE affirme son intérêt pour le dispositif CLEA. Il a déjà vécu des résidences d'artistes et a connu de grands moments d'émotion avec des publics très restreints, des moments exceptionnels (ex. classe maternelle, EPSM des Flandres). Il se réjouit que la CCFI aille vers ce dispositif. Il insiste sur le fait qu'il faille un accompagnement, des moyens financiers, des moyens humains.

M. DELABRE présente le budget prévisionnel de l'opération.

M. LE CLAIRE demande comment le CLEA peut se mettre en place (calendrier, procédure, montée en charge)

M. LE MOAL redit qu'il y a une aide dégressive au poste sur 3 ans. Il s'agit du soutien de la DRAC au développement du projet de territoire, pour préparer le projet humain.

Il est rare qu'à l'issue d'une première période de 3 ans, il n'y ait pas de suite. On travaille sur un projet global. Cela représente, pour le territoire, une dépense de l'ordre de 1 euro par habitant.

Pour ce qui est du planning, la DRAC verse les moyens l'année N-1, de manière que les choses puissent se faire dans les meilleures conditions. Si le conseil communautaire se prononce favorablement, un premier versement sera effectué dès l'exercice budgétaire 2015. Le dispositif doit être engagé de manière claire. L'appel à candidatures doit être lancé au plus tôt, pour organiser la première présence d'artistes en 2017. Le jury pourrait se réunir en janvier-février 2016. Il faut travailler sur une communication très fine en amont, et faire, pourquoi pas, venir les artistes avec des œuvres.

L'Education Nationale est prête.

Il faudra lancer l'appel à candidatures pour les artistes de la deuxième année, dès l'arrivée des artistes de la première année.

Le CLEA n'a de sens que si la dynamique est engagée.

M. DUHAUT a découvert le dispositif CLEA ce soir dans les détails. Il mesure l'enjeu réel : ouverture d'esprit, lien. Cela peut marcher. Il faut également faire un effort sur l'intergénérationnel à la CCFI.

Il veut savoir si on trouve les mêmes acteurs impliqués d'un CLEA à l'autre.

M. LE MOAL indique que les forces vives sont l'Education Nationale, de la maternelle à l'université, l'ensemble des structures culturelles (notamment le réseau du livre et de la lecture), le monde associatif, la santé, la justice, la politique de la ville, l'agriculture. De nouveaux acteurs s'impliquent : les bénévoles qui ont des talents de « passeurs ».

Il ajoute que les artistes sont toujours très renouvelés.

Mme CREPEL indique que le Conseil des Maires est très favorable au dispositif. Elle propose de constituer 3 ateliers de 15 à 20 personnes sur les 3 axes affichés :

- la lecture publique
- le spectacle vivant
- l'éducation artistique

Elle demande aux membres de la commission qui le souhaitent de s'inscrire sur des fiches qui seront à disposition à l'issue de la réunion.

Un premier atelier CLEA se réunira très rapidement, fin juin ou début juillet, pour travailler sur les thèmes, la gouvernance...

M. MACKÉ se déclare très intéressé d'y participer.

M. LE MOAL assure qu'il sera présent pendant toute la phase de préparation.

Mme CREPEL remercie les intervenants et les membres de la commission.

Elle clôt la commission à 20 H 00.